

Délibération n°16

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
12 mai 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
26 mai 2021

**Objet : Plan partenarial de
gestion de la demande de
logement social et
d'information des demandeurs
et cotation de la demande
sociale : engagement de la
procédure de révision**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYPAL Jean-Paul, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvrières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°16 – Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d’information des demandeurs et cotation de la demande sociale : engagement de la procédure de révision

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 441-1-5, L. 441-1-6 et L. 441-2-8,
Vu le décret n° 2015-523 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur,
Vu le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
Vu le décret n° 2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social,
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération 20181218.13 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,
Vu la délibération 20191105.04 approuvant le Programme Local de l'Habitat,

Considérant que tout Établissement de Coopération Intercommunale tenu de se doter d'un Programme de l'Habitat est dans l'obligation d'élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs,
Considérant le PPGID élaboré par l'ex-communauté de communes Riom Communauté pour la période 2017-2022,
Considérant la nécessité de réviser le PPGID existant afin de l'étendre à l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans et d'y intégrer la cotation de la demande,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'habitat, et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le lancement de la procédure de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,**
- **d'autoriser le Président à mobiliser et associer les personnes et structures concernées (services de l'Etat, communes, bailleurs sociaux, Association du fichier partagé, Action Logement),**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la démarche et nécessaires à son bon déroulement.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).